



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## exonération

Question écrite n° 7202

### Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'inquiétude suscitée par l'annonce d'une réforme du mécénat d'entreprise. La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations rencontre un grand succès, qui a ainsi permis à la société civile de s'impliquer dans des projets nationaux ou locaux du domaine culturel, philanthropique, social, sanitaire, éducatif ou scientifique. Les déductions fiscales, accordées aux entreprises, à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires, assurent un complément indispensable à la réalisation de nombreux projets qui ne pourraient être réalisés uniquement sur fonds publics. La presse s'est fait l'écho d'un projet de loi visant à réduire de moitié le taux de défiscalisation soit 30 %. Si cette dépréciation avait lieu, elle conduirait rapidement à une baisse des dons et de ce fait une chute du nombre de projets qui en bénéficieraient. L'attractivité de nos régions et le dynamisme des bassins économiques risquent d'être impactés. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement au regard de la défiscalisation des dons effectués par les entreprises dans le cadre de la loi sur le mécénat. Il lui demande comment il entend veiller à ne pas entraver le bon fonctionnement du mécénat d'entreprise au moment où l'État et les collectivités locales doivent faire des économies et ne pourront compenser la diminution des dons du secteur privé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dassault](#)

**Circonscription :** Oise (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7202

**Rubrique :** Impôt sur les sociétés

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5638

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)